

LES SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Christel KRAEMER
François PIRES PINTO
Nathalie BLEY

Criminalité Financière, Cheffe de service
Criminalité Financière, Chef de service adjoint
Criminalité Financière, Chef de service adjoint



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

1.



Qu'est-ce que les sanctions financières internationales?

- ✓ visent à **interdire**, **restreindre**, ou **contraindre** le commerce de biens, de technologies et de services ciblés
- ✓ peuvent inclure des **mesures de gel d'avoirs** à l'égard de personnes, d'organismes et d'entités liés au **Grand-Duché du Luxembourg**



MESURES DE GEL D'AVOIRS

- Gel des fonds
- Gel des ressources économiques
- Gel des transactions financières
- Gel des transactions commerciales

2.



LBC/FT et SFI

LBC/FT

- Sanctions administratives prononcées par les autorités de contrôle*
- Approche basée sur le risque*
- Déclaration de soupçon à la CRF*

SFI

- Sanctions pénales prononcées par les autorités répressives*
- /
- Déclaration au ministère des Finances*

OBJECTIF COMMUN

**Lutte contre le financement
du terrorisme**

DIFFÉRENTS RÉGIMES DE SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Régime Onusien

Régime européen

Régime national

*référence automatique aux listes
annexées à un acte ONU/UE*

EXEMPLE DE LISTE

ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES, DES ENTITÉS ET DES ORGANISMES VISÉS À L'ARTICLE 2

Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
Rosario María MURILLO ZAMBRANA Alias: Rosario María MURILLO DE ORTEGA	Fonction(s): Vice-présidente de la République du Nicaragua (depuis 2017), épouse du président Daniel Ortega Date de naissance: 22 juin 1951 Lieu de naissance: Managua, Nicaragua Sexe: féminin Nationalité: nicaraguayenne Numéro de passeport: A00000106 (Nicaragua)	Vice-présidente du Nicaragua, première dame du Nicaragua et responsable des jeunes sandinistes. Selon le président Daniel Ortega, Rosario María Murillo Zambrana partage le pouvoir avec lui pour moitié. Elle a joué un rôle déterminant en encourageant et en justifiant la répression par la police nationale nicaraguayenne en 2018 des manifestations de l'opposition. En juin 2021, elle a publiquement menacé l'opposition nicaraguayenne et discrédité les journalistes indépendants. Elle est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique ainsi que d'atteintes à la démocratie au Nicaragua.	2.8.2021
Gustavo Eduardo PORRAS CORTÉS	Fonction(s): Président de l'Assemblée nationale de la République du Nicaragua (depuis janvier 2017) Date de naissance: 11 octobre 1954 Lieu de naissance: Managua, Nicaragua Sexe: masculin Nationalité: nicaraguayenne	Président de l'Assemblée nationale du Nicaragua depuis janvier 2017 et membre de la direction nationale du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) depuis 1996. En sa qualité de président de l'Assemblée nationale du Nicaragua, il est responsable d'avoir agi en faveur de l'adoption de plusieurs actes juridiques répressifs, dont une loi d'amnistie qui empêche toute enquête sur les auteurs des violations massives des droits de l'homme en 2018, ainsi que des lois portant atteinte à la liberté et au processus démocratique au Nicaragua. Il est donc responsable de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, ainsi que de graves atteintes à la démocratie et à l'état de droit au Nicaragua.	2.8.2021

5.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

Régime national



JOURNAL OFFICIEL



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL A

N° 1072 du 23 décembre 2020

Loi du 19 décembre 2020 relative à la mise en œuvre de mesures restrictives en matière financière.



6.



Mesures restrictives en matière financière

Article 2, 4) de la loi du 19 décembre 2020

Interdiction ou restriction:

- 1° *activités financières de toute nature*
- 2° *fournir des services financiers, une assistance technique de formation ou de conseil*
- 3° *gel de fonds, d'avoirs ou d'autres ressources économiques*



7.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

Autorités de contrôle

Article 2, 8) de la loi du 19 décembre 2020



8.



Mise en œuvre des mesures restrictives en matière financière par:

**Règlement
Grand-Ducal**

afin

*d'assurer la défense de
la sécurité nationale et
extérieure*

*d'assurer les intérêts
vitaux du pays*

AUTORITÉS COMPÉTENTES

- Ministère des Finances
 - Ministère des Affaires étrangères et européennes
 - CSSF
 - CAA
 - AED
- Mission de supervision en la matière pour la catégorie de professionnels légalement définie*

10.



ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DE LA TVA

Compétence

Article 6, (3) de la loi du 19 décembre 2020



Loi du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA et modifiant

Chapitre 1^{er} - L'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Art. 1^{er}.

(1) L'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA, désignée ci-après par le terme « Administration », a dans ses attributions l'exécution de la législation relative aux matières ci-après, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires fixant les attributions d'autres organes et établissements publics de l'État :

5° L'exercice de la mission de surveillance et de contrôle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.



**Surveillance +
Contrôle LBC/FT**

Sujets: Professionnels du secteur non-financier

Article 2 de la loi du 12 novembre 2004 LBC/FT

- ✓ *Agents immobiliers*
- ✓ *Promoteurs immobiliers*
- ✓ *Marchands de biens (espèce + >10.000 EUR)*
- ✓ *Professionnels de la comptabilité, activité de conseil fiscal*
- ✓ *Fonds non régulés (FIAR)*
- ✓ *Prestataires de services aux sociétés et fiducies*
- ✓ *Prestataires de services de jeux d'argent et de hasard*
- ✓ *Opérateurs en zone franche*
- ✓ *Négociateurs d'œuvres d'art, intermédiaires dans le commerce d'œuvres d'art (Galeries d'art, maisons de vente aux enchères, ports francs) (>10.000 EUR)*



Contrôle



Conformité du professionnel en vertu de la loi

Sur place et sur dossier

Charge de la preuve pèse sur le professionnel

PROFESSIONNEL

démontrer matériellement qu'il a *recherché et vérifié l'identité du client/bénéficiaire effectif* sur les listes des sanctions financières internationales CNSU/PESC

13.



Détection

DISPOSITIF EFFICACE

identifier clients/bénéficiaires effectifs

Quand?

Avant l'entrée en relation
d'affaire

Avant l'exécution de
toute opération

Où?

Liste de sanctions financières internationales ONU/UE

➔  <https://sanctionsexplorer.org>

➔  <https://www.knowyourcountry.com>

➔  <https://www.transparency.org/en/>

14.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA



**Client/Bénéficiaire effectif repris sur
Liste ONU/UE**



RISQUE ÉLEVÉ



VIGILANCE RENFORCÉE
Article 3-2 Loi du 12 novembre 2004 LBC/FT



DÉCLARATION D'OPÉRATION SUSPECTE

OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL

- Obligation d'information**
- Obligation d'appliquer une vigilance renforcée**
- Obligation de s'abstenir + DOS**



16.



Obligation d'information

Information



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



*Exécution de chaque
mesure restrictive*

Obligation d'appliquer une vigilance renforcée

Vigilance renforcée



ARTICLE 3-2 LOI LBC/FT

Obligation de s'abstenir +

FAIRE UNE DÉCLARATION D'OPÉRATION
SUSPECTE À LA CRF



S'abstenir d'exécuter



TRANSACTION



Blanchiment



Infraction sous-jacente associée



Financement du terrorisme

17.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

Article 8 de la loi du 19 décembre 2020

***Responsabilité
du professionnel engagée***



**NÉGLIGENCE
GRAVE**

18.



« Lanceurs d'alerte »

Article 9 de la loi du 19 décembre 2020

Divulgation de bonne foi



INFORMATIONS

pas de violation du secret
professionnel

pas d'engagement de la responsabilité
du professionnel

~~CONFIDENTIEL~~

Respon~~s~~abilité

TYPES DE SANCTIONS ENCOURUES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ À LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 2020

- ❑ Sanctions administratives prévues par la loi du 12 novembre 2004 LBC/FT → **Art. 8-4**

- ❑ Sanctions pénales → **Art. 10 L. 19.12.2020**
 - *Emprisonnement 8 jours à 5 ans*

 - *Amende 12.500€ à 5.000.000€*

20.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

BONNES PRATIQUES



21.



Consultez régulièrement le site de l'AED



<https://pfi.public.lu/fr/blanchiment/sanctions-financieres-internationale.html>



PROFESSIONNEL

CITOYEN

BLANCHIMENT



SANCTIONS FINANCIÈRES
INTERNATIONALES



22.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

Consultez régulièrement le site du **Ministère des Finances**

<https://mfin.gouvernement.lu/fr/dossiers/2018/sanctions-financieres-internationales.html>



Abonnez-vous également à la « **NEWSLETTER** »

Newsletter Sanctions
financières

ABONNEZ-VOUS À LA
NEWSLETTER !

23.



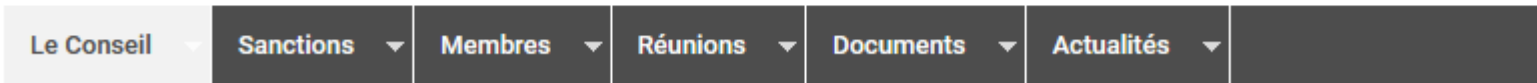
Consultez régulièrement le site de l'ONU



<https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>



CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES



Accueil » Le Conseil » Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies

Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies



Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies

[PDF](#)

[XML](#)

[HTML](#)

Liste par numéro de référence permanent

[PDF](#)

[XML](#)

[HTML](#)

24.



Moteur de recherche permettant de faire une recherche par nom à travers les listes consolidées du CSNU



  <https://scsanctions.un.org/search/>



UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL

Search the UN



About the Council ▾

Sanctions ▾

Members ▾

Meetings ▾

Documents ▾

News ▾

United Nations Security Council Consolidated List Search

Language

العربية

中文

English

Français

Русский

Español

Select the language of the report

FULL TEXT SEARCH

Enter keywords

A

You can enter more than one word to search separated by space.

For example:

case 1: if you enter **John Doe** the results shown will consist of individuals or entities that contain the word "John" or "Doe". If you are searching for an exact phrase include it between quotes "your phrase here". **The field is not mandatory when Advanced search options are used.**

For best results search words entered must be at least 3 characters long.

Search



reset

For Advanced search options [click here](#)

25.



Consultez régulièrement le site de l'UE


  <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/>



Conseil européen
Conseil de l'Union européenne

[Le Conseil européen](#) [Le Conseil de l'UE](#) [Politiques](#) [Calendrier des réunions](#) [Documents et publications](#)

- > En bref
- > Différents types de sanctions
- > Procédure d'adoption et de réexamen des sanctions de l'UE
- > Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de l'Iran +
- > Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la Corée du Nord (RPDC)
- > Mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine +
- > Restrictive measures following the 2020 Belarus presidential elections +



EU Sanctions Map

THEMATIC RESTRICTIONS ▾

Search...

REGIMES, PERSONS, ENTITIES ▾

Last update 29 04 2021

EN